

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE  
COMMUNE DE CHOMERAC



## Extrait du registre des délibérations

### Séance du Conseil municipal du 2 février 2023

Nombre de conseillers élus : 23  
Membres en fonction : 23  
Membres présents : 18  
Membres absents excusés avec procuration : 5  
Membres absents excusés sans procuration : 0

Le deux février deux mille vingt-trois, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, à la salle du Conseil à la Mairie de Chomérac à dix-huit heures trente, sur la convocation de Monsieur le Maire en date du vingt-sept janvier mille vingt-trois, et sous la présidence de ce dernier.

#### **Membres présents :**

**Le Maire :** François ARSAC.

**Les adjoints :** Doriane LEXTRAIT ; Cyril AMBLARD ; Isabelle PIZETTE ; Gino HAUET ; Marie-José VOLLE ; David MAERTENS.

**Les conseillers municipaux :** François GIRAUD ; Éric SALADINO ; Joan THOMAS ; Amélie DOIRE ; Laurent DESSAUD ; Laurie VERNET ; David HENON ; Bernadette DEVIDAL ; Patrick TRINTIGNAC ; Jean-Luc DURAND ; Vanessa PELLEGRINI.

**Membres absents excusés ayant donné procuration :** David SCARINGELLA (procuration à Laurent DESSAUD) ; Nicole CROS (procuration à Isabelle PIZETTE) ; Adeline SAVY (procuration à Doriane LEXTRAIT) ; Dominique MONTEIL (procuration à Marie-José VOLLE) ; Valentin GINEYS (procuration à Gino HAUET).

**Membres excusés sans procuration :** /

**Secrétaire de séance :** Isabelle PIZETTE

## Délibération n°2023\_02\_02\_07

### BILAN D'EXECUTION DE L'ANNEE 2022 DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT ET CLOTURE DE L'AP/CP « Construction de la Maison de Santé »

**Rapporteur :** Monsieur le Maire

Monsieur le Maire ; François ARSAC, rappelle que la collectivité a approuvé le règlement budgétaire et financier de la commune en date du 8 décembre 2022. Ce document a notamment pour objet de préciser notamment les modalités de gestion des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement, en fixant les règles de caducité applicables aux crédits

pluriannuels ainsi que les modalités d'information du Conseil Municipal sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice. A minima, le Maire doit présenter un bilan de la gestion pluriannuelle de la commune à l'occasion du vote du compte administratif.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire présente le bilan de la gestion pluriannuelle de la commune 2022 :

**1. AP/CP : « Construction de la Maison de Santé » :**

Montant de l'AP Totale	CP 2020 réalisés	CP 2021 réalisés	CP 2022 prévisionnels	CP 2022 réalisés	Total des CP
3 265 073,00 €	1 151 941,85 €	1 683 130,56 €	430 000,59 €	423 172,94 €	3 258 245,35 €

Les crédits de paiements restants de l'année 2022 sont annulés, soit : 6 827,65 €.

L'opération étant terminée, le conseil municipal doit se prononcer sur la clôture de l'autorisation de programme et crédits de paiement « Construction de la Maison de Santé ».

**2. AP/CP : « Réaménagement de la Route de Privas et de la Route du Pouzin » :**

Montant de l'AP Totale	CP 2021 réalisés	CP 2022 prévisionnels	CP 2022 réalisés	CP 2023 prévisionnels	CP 2024 prévisionnels	CP 2025 prévisionnels
2 467 576,44 €	0,00 €	70 000,00 €	69 025,38 €	800 000,00 €	1 000 000,00 €	597 576,44 €

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement budgétaire et financier de la commune de Chomérac en date du 8 décembre 2022,

Considérant qu'un bilan annuel de la gestion pluriannuelle de la commune doit être présenté à l'occasion du vote du compte administratif,

## LE CONSEIL MUNICIPAL

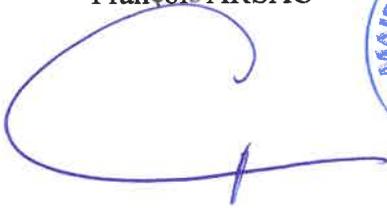
**APPROUVE** le bilan d'exécution annuel des autorisations de programme et des crédits de paiements de l'année 2022 du budget principal de la Commune.

**DECIDE** la clôture de l'autorisation de programme et crédits de paiements « Construction de la Maison de Santé ».

### **Adopté à l'unanimité (23 voix)**

*Pour : François ARSAC ; Doriane LEXTRAIT ; Cyril AMBLARD ; Isabelle PIZETTE ; Gino HAUET ; Marie-José VOLLE ; David MAERTENS ; François GIRAUD ; Adeline SAVY ; Éric SALADINO ; Joan THOMAS ; Valentin GINEYS ; Amélie DOIRE ; Laurent DESSAUD ; Dominique MONTEIL ; Laurie VERNET ; David HENON ; Nicole CROS ; David SCARINGELLA ; Bernadette DEVIDAL ; Patrick TRINTIGNAC ; Jean-Luc DURAND ; Vanessa PELLEGRINI.*

Le Maire,  
François ARSAC



La secrétaire de séance,  
Isabelle PIZETTE

